



**ACADÉMIE
DE GRENOBLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Drôme

Service Social en faveur des élèves

Affaire suivie par
Mme Sylvie GAUMONT

Tél : 04 75 82 35 27
Mél : ce.dsden26-social-eleves@ac-grenoble.fr

Cité administrative Brunet
Place Louis Le Cardonnel
BP 1011
26015 VALENCE CEDEX

Valence, le 09 septembre 2025

La directrice académique
des services de l'Éducation nationale de la Drôme

à

Mesdames les inspectrices et Messieurs les inspecteurs de
l'éducation nationale
Mesdames les cheffes et Messieurs les chefs des établissements
privés du 1^{er} degré

Objet : Formulaires de protection de l'enfance.

Vous trouverez, ci-joints les formulaires actualisés de protection de l'enfance destinés aux autorités en charge de la protection de l'enfance :

→ **Écrits destinés au conseil départemental :**

- **Formulaire n°1 : Information relative à un élève en grande difficulté, en souffrance ou en risque de danger** destiné à la C.R.I.P du département où est domiciliée la famille. Est joint au formulaire un guide pour la rédaction. L'envoi de cette information peut se faire par courrier ou par mail (toutes les coordonnées sont indiquées sur le formulaire).

Il est important de noter la date de l'écrit et d'informer les parents.

CRIP : cellule d'information à caractère préoccupant

→ **Écrits destinés à la Justice :**

- **Formulaire n°2 : Signalement relatif à un élève en danger à adresser directement** au parquet des mineurs :
 - Par mail : mineurs.pr.tj-valence@justice.fr pour signaler **directement** à la substitut du parquet des mineurs, des faits de maltraitance ou des révélations de violences sexuelles ; **ceci sans délai si danger grave ou imminent.**
 - Par courrier (Tribunal Judiciaire de Valence – Parquet des mineurs – Place du Palais – 26000 Valence.
 - **Si l'enfant est co-victime (témoin) de violences conjugales, adresser une copie du signalement à : violence-conjugale.pr.tj-valence@justice.fr**

Après les révélations, il est important que la personne qui a reçu des « confidences » transcrive par écrit très précisément la parole de l'enfant et son comportement quand il "raconte les faits".

En cas de traces de coups, contacter le centre médico scolaire qui fera le lien avec le médecin scolaire pour établir un constat de coups.

En l'absence du médecin scolaire, décrire précisément les traces que vous pourriez observer.

S'il y a nécessité de protéger l'élève immédiatement à partir de l'établissement scolaire (danger grave ou imminent), un envoi par mail mineurs.pr.tj-valence@justice.fr au parquet sera à privilégier en doublant d'un appel à Madame la substitue du parquet des mineurs, qui décidera d'une éventuelle ordonnance de placement provisoire (O.P.P.) : tel : 04 69 30 03 50 + identifiant 00 +#.

Il est important de noter la date de l'écrit et de ne pas informer la famille (sauf exception).

• **Formulaire n°3 : Information destinée au juge des enfants déjà saisi.**

La situation d'un mineur, qui bénéficie d'une mesure ordonnée par le juge des enfants, vous inquiète, vous souhaitez actualiser sa situation et faire part de vos observations dans le cadre de la mesure en cours (AEMO, MJIE...) ou en attente d'une audience :

- à adresser par courrier (tribunal pour enfants, place du Palais, 26000 Valence)
ou par mail au juge des enfants : tpe.tj-valence@justice.fr

Une copie de tout écrit de protection de l'enfance (Information préoccupante et signalement) doit être adressée à Mme GAUMONT Sylvie, service social en faveur des élèves, DSDEN de la Drôme à Valence par mail : ce.dsden26-social-eleves@ac-grenoble.fr

Les conseillères techniques du service social de la Drôme :

- Mme GAUMONT Sylvie, conseillère technique départementale et référente radicalisation,
- Mme BILHMAIER Gislaine, conseillère technique de service social pour les circonscriptions de Romans Isère, Romans Vercors et Saint Vallier.
- Mme PARTHIOT Elise, conseillère technique de service social pour les circonscriptions de Montélimar et Nyons.

et la conseillère technique du service santé de la Drôme :

- Mme RISTE Claire, infirmière conseillère technique, responsable départementale

sont à votre disposition également pour vous apporter conseils, expertises et soutien dans ces démarches particulières.

La directrice académique
des services de l'Éducation nationale de la Drôme


Nathalie KUEHN

Service social en faveur des élèves

Tél : 04 75 82 35 27

Mél : ce.dsden26-social-eleves@ac-grenoble.fr

Cité administrative Brunet

Place Louis Le Cardonnell

BP 1011

26015 VALENCE CEDEX